

**Procès-verbal de la réunion**  
**Du Conseil Municipal**  
**Du Samedi 23 Novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois (23) Novembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'**EGLISOLLES**, se sont réunis à 9h30 à la salle de la Mairie d'**EGLISOLLES** ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Jean-Luc **VIALARD**, le quatorze (14) Novembre 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

**MAITRIAS** Didier - **BATISSON** Christine - **BERAUD** Hervé - **BICHELONNE** Robert - **BREUIL** Gérard - **SEPTIER** Loïc - **TIXIER** Monique - **VARAGNAT** Christophe - **VIALARD** Jean-Luc.

**ÉTAIT ABSENT ET NON REPRESENTÉ :**

**CHAUVERGNE** Jean Léonard.

**ÉTAIENT ABSENTS ET REPRESENTÉS :**

**COCHARD** Carine a donné procuration à M. **SEPTIER** Loïc.

**Secrétaire de Mairie :**

**BATISSON** Evelyne

Monsieur Jean-Luc **VIALARD**, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Christine **BATISSON** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 Août 2024.
- Programme de coupes 2025 (état d'assiette).
- Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du PDD et fixation du montant de participation.
- Demande de subvention pour le programme de travaux de voirie 2025 (FIC et DETR).
- Demande de subvention pour le remplacement du solivage du rez-de-chaussée de l'école (FIC et DSIL).
- Délibération pour tirer le bilan de la concertation et arrêter la cartographie des ZAENR.
- Adhésion ADIT pour 2025 (Modification)
- Proposition d'achat terrain Jean-Louis GAY (à côté de la mairie).
- Demande de subvention FNACA.
- Questions diverses : (Colis, repas, Avancement des travaux du bistrot, Amende de police : subvention accordée, Divers).

## *Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 Août 2024*

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 Août 2024 n'appelle aucune observation.

Il a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

### *Délibérations :*

#### **1 - Approbation de l'assiette des coupes 2025 pour les forêts relevant du régime forestier.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2025 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal accepte l'ensemble des propositions de coupes, dont les forêts sectionales de Malval, de Moissonnières, de Paillanges, de Rouffix et de Sicaud.

Le Conseil Municipal accepte l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition de l'ONF ; à l'exception d'une parcelle de la forêt de Paillanges (parcelle 3\_B).

Le Conseil demande à l'ONF de bien vouloir apporter les modifications de la forêt de Paillanges, parcelle 3\_B, dont destination de vente de gré à gré et sur pied.

Le Conseil signale que la forêt de Malval (parcelle 3\_b, une partie est destinée en bois de chauffage (environ 40M3).

**Vote** : Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **2 - Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme et fixation du montant de participation.**

A compter du 1er janvier 2025, les collectivités territoriales ont l'obligation de participer au financement des garanties au titre de la protection sociale complémentaire et notamment pour couvrir le risque « prévoyance » des agents. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après consultation du Comité Social Territorial, décide de se rattacher à la convention de participation mise en place par le CDG63 et le groupement Alternative courtage/Territoria Mutuelle. Le montant brut de cette participation sera de 7€ mensuel par agent à compter du 1er janvier 2025.

**Vote** : Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **3 - Voirie communale 2025 – Demande d'inscription FIC et DETR.**

L'avant-projet de travaux de voirie communale – programme 2025 est présenté au Conseil Municipal. Les travaux comprennent l'aménagement de plusieurs tronçons de chemins communaux, pour un montant hors-taxes de 59 814,00 €, éligibles à hauteur de 40% à la subvention FIC du Conseil Départemental et à hauteur de 30% à la subvention de l'Etat (DETR). Le Conseil Municipal sollicite l'octroi de subvention FIC pour un montant de 23 925,60 € et sollicite l'octroi de subvention DETR pour un montant de 17 944,20 €. Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés avant le 31/12/2024 pour le FIC et avant le 10/02/2025 pour la DETR.

**Vote** : Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **4 - Remplacement du solivage FIC et DSIL – Demande de subvention FIC et DSIL.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis et le descriptif des travaux de rénovation du bâtiment scolaire, située 4 Chemin des Ecoliers.

Ces travaux concernent la reconstruction du solivage et du plancher du rez-de-chaussée de l'école pour un montant de 21 412,59 € H.T.

Ces travaux peuvent être subventionnés :

- Par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, au titre des bâtiments communaux, dans le cadre du Fonds des Initiatives Communales, à hauteur de 40 %,
- Par la DETR à hauteur de 30 %,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ Approuve le projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier, à savoir :

|                          |             |
|--------------------------|-------------|
| - Montant H.T. :         | 21 412,59 € |
| - Subvention FIC : 40 %  | 8 565,04 €  |
| - Subvention DETR : 30 % | 6 423,78 €  |
| - Part communale H.T. :  | 6 423,78 €  |
| - Autofinancement TVA :  | 4 282,52 €  |
- ❖ Sollicite l'octroi des subventions correspondantes.
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**Vote** : Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **5 - Délibération pour tirer le bilan de la concertation et arrêter la cartographie des ZAENR.**

M. le Maire rappelle la définition des ZAENR permettant à la commune d'identifier les secteurs où elle souhaite prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter sur le territoire communal. Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en avril et l'avis du Parc Livradois-Forez, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux ZAENR présentées. L'ensemble de la commune a été identifié pour la filière bois-énergie/biomasse, la géothermie profonde, pour le solaire photovoltaïque en toiture, le solaire thermique en toiture (pour ces deux filières il est préconisé d'un point de vue paysager de veiller à l'intégration des installations d'énergie renouvelables et de leurs annexes pour préserver la silhouette bâtie du bourg).

**Vote** : Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **6 - Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 02/12/2017. Il demande à l'Assemblée de modifier cette adhésion.

Monsieur le Maire décide :

- d'adhérer à l'agence départementale d'ingénierie territoriale à compter de l'année **2025** ;
- d'autoriser, conformément aux statuts de l'agence, le maire à représenter la commune au sein des organes de gouvernance de l'agence et à désigner son suppléant ;
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle, basée sur la population DGF, correspondant à l'offre de service choisie, à savoir ;

- **Forfaits illimités « solidaires »**
  - 1 €/hbt pour le SATEA
  - 4 €/hbt tous domaines hors SATEA
  - 5 €/hbt tous domaines
- **Forfait illimité « non solidaire » : 5 € HT/hbt tous domaines hors SATEA**
- **0,2 € HT / hbt plafonnée à 3 000 € : accès à l'offre complémentaire sur devis**
- **0,1 € HT/hbt plafonnée à 300 € : offre de services numériques exclusivement ;**

- d'autoriser le maire à solliciter l'agence pour toute commande correspondant soit à l'offre de services de base souscrite, soit en tant que de besoin à des prestations liées à l'offre de services complémentaire, cette dernière offre donnant lieu à une facturation spécifique supplémentaire par l'agence, et à signer les actes et décisions afférents, si le l'offre souscrite le permet.

**Vote :** Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

### 7 - Proposition d'achat terrain Jean-Louis GAY.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait un courrier à la sœur de Jean-Louis GAY pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AL N°377 d'une superficie de 197M<sup>2</sup>. Cette parcelle est située à côté de la Mairie, elle servira à créer un accès pour désenclaver le terrain situé derrière le bâtiment de la salle des fêtes.  
Il a proposé à 12,00 € le M<sup>2</sup>.

### 8 - Subvention 2024 – FNACA.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de participation aux frais de fonctionnement du Comité de la FNACA de VIVEROLS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE, pour l'année **2024**, d'attribuer une subvention de **100,00 €** au Comité de la FNACA de VIVEROLS.

Les crédits ont été ouverts au budget primitif 2024.

**Vote :** Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

### 8 - Questions diverses.

Les colis ont été commandés à la Boulangerie TOURNEBIZE à VIVEROLS, le repas des aînés aura lieu le samedi 22 mars 2025 à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire a informé l'avancement des travaux du bistrot.

Monsieur le Maire a informé qu'il a reçu l'arrêté portant l'attribution des amendes de police – dotation 2023 au titre de l'exercice 2024. Nous allons percevoir la subvention de 7 500,00 € dans le cadre de notre demande « Sécurisation piétonne ».

Le Prochain Conseil Municipal n'a pas été défini.

Séance levée à 12 heures 00.

Le secrétaire de séance,

Christine **BACISSON**

Le Maire,

Jean-Luc **VIALARD**